## Conseil municipal du 1er décembre 2021

<u>Étaient présents</u>: Marie-Hélène BONNET, Max FIGUET, Alexandre GUILLIEN, Mathieu LEOPOLD, Virginie PERRENOT, Claire LAFAURY, Sheilendra RAMSAMY.

Excusés: Nicolas ALIAGA, Marie-Céline AUDIGANE, Gilles BABOIN, Jérémie THIVOLLE-CAZAT.

Jérémie THIVOLLE-CAZAT a donné procuration à Max FIGUET et Marie-Céline AUDIGANE à Claire LAFAURY.

La séance est ouverte à 19h20 sous la présidence de Marie-Hélène BONNET. Virginie PERRENOT est désignée Secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 09 novembre est approuvé à l'unanimité.

## Pacte de gouvernance

Le pacte de gouvernance détaille le fonctionnement de la Communauté de communes. Au sein du Conseil Communautaire, les petites communes sont représentées par le Maire (titulaire) ; le 1er adjoint est suppléant. Le bureau communautaire se réunit une fois par mois, juste avant le Conseil. Depuis le dernier mandat, il a été élargi à tous les maires, soit 35 membres. Les aides aux communes font partie du pacte de gouvernance.

**Vote:** 9 votants: 9 voix favorables

**→** Le pacte de gouvernance de Porte de DrômArdèche est approuvé à l'unanimité.

## Devis pour aire de jeux

Les avis officiels ont été reçus en mairie.

Il est proposé au conseil de retenir l'offre des entreprises suivantes :

- PRO URBA pour le module de jeux : 42 K€ (6 mois de délai), DELMONICO DOREL pour le concassé : 3036€, ESPACS pour la clôture : 1548€, SIRA pour les tables et les rondins 601 et 595€, TRIGANO pour les bancs et poubelles 1516€, Easy Interim pour le terrassement pour 1260€.

Soit un montant total de 50 718,85€ HT et 60 881,52€ TTC. Nous constatons une hausse de 600€ depuis les derniers devis compte tenu de la hausse du prix des matières premières.

Le Département subventionne le projet à hauteur de 70% du montant HT. Les 10% supplémentaires promis par la Région Rhône-Alpes doivent encore être validés.

Vote: 9 votants: 9 voix favorables

**→** Les devis pour le projet « aire de jeux - espace convivial » sont approuvés à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures.